Genre du véhicule Marque Remorque de travail CADOLTO	Type L/4m-201		Fiche d'homologation n° CH 9151 15
MOYENS D'IDENTIFICATION "CADOLTO" à l'arrière "L/4m-201" sur plaque sur la par Valable à partir du l Numéro du chassis frappé à gauche en haut sur Signe d'identification du moteur frappé Constructeur FLOHR & Söhne, Cadolzburg (D)	roi No de châssis avec le timon	préfixe	71
CHASSIS Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2 Entraînement — — — — — — — — — — — — — — — — — — —		MOTEUR (Genre Temps
Frein de service Frein auxiliaire Frein stationnt.) méc., exp. interne Sur les 2 roues Nomi Dispositif d'attelage: anneau Ø 40 V CARROSSERIE Forme Remorque de chantier N	bre vit	Alésage	
Nombre de places : Total; AV; milieu; AR	: Places debout		nent bruit
DIMENSIONS Voie AV	Charge utile Poids total Garantie fabr. Dimens. pneus Charge p. essie	50 selon ame	2000 *) 1600 1 1594 (2,5)

EQUIPEMENT	Equipement électriqueV	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION		
Feux de route	Avertisseur optique	Genre du véhicule Remorque de travail		
Feux de croisement	Feux de position ————————————————————————————————————	Marque & typeCADOLTO _L/4m-201		
Feux de gabarit 🖇) AV :	= 2 A (E)			
Avertisseur	Niv. sonore (Homologation no CH 9151 15		
Essuie-glace		Forme de la carr. Remorque de chantier		
Feux arrières 2/K 33238	3 ou R (E)Catadioptres)lat.=2/I (E)			
Feux stop 2/K 33238	3 ou S1(E))AR =2/III(E)	Places ass. : Total (avant)		
Eclair, plaque contr. 1/à g	gauche Plaque forme haute/oblongue	Poids à vide 1140 Carburant -		
Rétroviseur	Indic. vitesse	Charge utile CV cylindrée cm3		
Indic. direction clign. 2		l golon ománo moment intánicum		
AVlat	tér. – AR K 33238 ou 2a(E)			
Avert. clign.	Lampes de travail			
l cale d'arrêt 280	x 145 x 185			
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = prototype				
*) Essieu Bergische Achse type "G 2,5" charge à 30 km/h = 2000 kg				
Les bavettes sont montées par l'importateur.				
Disque 30 km/h exigé				
§) Les feux de gabarit doivent être disposés à moins de 10 cm du bord du véhicule.				
A noter dans le permis de circulation, page 4 :				
-Ne peut être attelé qu'à un véhicule-tracteur dont le poids à vide est au moins le				
double du poids total de la remorque.				
Remplace FH CH 9151 15 du 17.9.71				

catadioptres latéraux

La commission d'expertise

Lieu et date de l'expertise Winterthur, 17.9.71 (Berne, 14.6.73)